

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Dispositif de suivi et évaluation

Document adopté le 10 février 2020



Sommaire

1.	Le dispositif de suivi et évaluation	3
1.1.	L'évaluation des ambitions et actions	4
1.2.	L'évaluation et le suivi de la stratégie	6
1.3.	Tableau de synthèse des indicateurs	7
2.	Pilotage et animation du PCAET	7
2.1.	Pilotage du PCAET	7
2.2.	Animation du PCAET	8
	Conclusion	9

1. Le dispositif de suivi et évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permette :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous, puis en détail dans les pages suivantes.

Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<p>Tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action • Indicateurs de moyens par ambition • Budgets engagés • Entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques • Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de bas carbone	<p>Tous les 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs stratégiques • Séminaire d'évaluation <p>Rédaction d'un rapport d'évaluation</p>

1.1. L'évaluation des ambitions et actions

1.1.1. Définition des éléments de suivi

- **Le suivi des actions** : le niveau de réalisation et l'engagement financier

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci sera exprimé en pourcentage d'avancement.

Ces pourcentages seront ensuite traduits en 4 niveaux de mise en œuvre :

- Non engagée (0%)
- Lancement (1% à 15%)
- En cours (16% à 85%)
- Finalisation (86% à 99%)
- En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou terminée (pour les actions ponctuelles) (100%)

Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- **Le suivi des objectifs** : réalisation et impact

Pour chaque ambition, le suivi sera réalisé à 2 niveaux :

- **Le suivi de la réalisation** : il sera composé de la moyenne d'avancement des actions qui la composent (exprimé en pourcent) ainsi que de la somme des budgets engagés.
- **Le suivi des moyens engagés** : des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque objectif. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs de moyen par objectif :

Ambition	Indicateurs de moyen
4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)	Nombre de places de télétravail créées Nombre de télétravailleurs ponctuels
1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.	Nombre de logements en éco-quartier Formalisation des caractéristiques des écoquartiers

1.1.2. Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il peut être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toutes évolution des actions ou actions nouvellement engagée sera intégrée dans le programme d'actions et soumise à validation.

Pour cela, le chef de projet peut :

- rencontrer annuellement les porteurs d'actions pour un entretien de suivi ;
- ou organiser des réunions de suivi réunissant élus et services concernés (à l'image des réunions élus-services de définitions des actions).

Exemple de tableau de suivi des indicateurs :

N°	Titre de l'indicateur	Type d'indicateur (résultat, réalisation...)	Unité de la donnée	Source de la donnée	Valeur de référence et année (2018)	Fréquence de collecte	Structure et nom du collecteur

Un comité de suivi et évaluation sera organisé chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme.

1.1.3. Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PCAET. Il doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif.

Celui-ci devra permettre de centraliser toutes les informations nécessaires au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

1.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie

1.2.1. Définition des éléments de suivi

- Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre

L'OREO, permet d'obtenir des données pluriannuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans, une demande et une analyse de ces données pluriannuelles permettra d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances. Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatés (Consommation d'électricité et gaz, production d'énergie renouvelable) et peuvent être suivies d'une manière précise. D'autres font l'objet d'une modélisation (agriculture, déplacement et fioul) et il sera systématiquement nécessaire de vérifier s'il est pertinent de les prendre en compte dans le suivi.

- Qualité de l'air et polluants atmosphérique

Le suivi de la qualité de l'air n'est pas disponible sur le territoire ne pourra pas être suivi.

En revanche le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourra être réalisé annuellement auprès d'ATMO Occitanie.

- Adaptation au changement climatique

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés.

1.2.2. Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission PCAET tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- Sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- Sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

1.2.3. Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie

Là aussi, un tableau de bord permettra de suivre de manière synthétique les résultats obtenus. Ce tableau comprend :

- Un onglet qui permet de suivre les évolutions des indicateurs stratégiques sur plusieurs années, objectif par objectif.
- Un onglet de synthèse qui reprend les principaux résultats :
 - o des tableaux de suivi d'actions,
 - o des tableaux de suivi stratégique.

Ce dernier sert de support à la présentation des résultats et peut éventuellement être présenté en comité de pilotage et aux élus.

1.3. Tableau de synthèse des indicateurs

Ce tableau reprendra l'ensemble des indicateurs de moyens qui ont été définis dans les fiches objectifs.

2. Pilotage et animation du PCAET

2.1. Pilotage du PCAET

Le PETR du Lauragais est en charge de la coordination d'une démarche de PCAET mutualisée. Chaque intercommunalité met en œuvre les actions qui relèvent de la déclinaison du PCAET sur son territoire et participe activement au suivi et évaluation de la démarche.

2.1.1. Rôle du PETR du Pays Lauragais

Le PETR Pays Lauragais coordonne la démarche et son suivi et évaluation.

En ce sens il est en charge :

- De proposer des outils communs de suivi et évaluation (tableaux de bords), co-construits avec les EPCI
- De proposer une méthodologie commune, co-construite avec les EPCI
- De fixer un calendrier sur 6 ans, articulant suivi annuel et évaluation tous les 3 ans,
- De réaliser :
 - o Un suivi et une évaluation des actions qu'il coordonne et des actions portées par des partenaires à l'échelle du PETR
 - o Une synthèse des évaluations réalisées par les EPCI sur leurs propres démarches
- D'animer 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an afin :
 - o De faire un bilan du suivi

- D'analyser les dynamiques en cours et de proposer des pistes de progrès dans une perspective d'amélioration continue
- De porter des actions relevant de ces compétences en matière d'ingénierie de projet, de recherche de financements et de montage d'opérations collectives.

2.1.2. Rôle des communautés de communes

Chaque communauté de communes est en charge de la mise en œuvre de ses actions et du suivi des actions du PCAET propres à son territoire.

Pour cela :

- Elles portent les actions de leur programme relevant de leurs compétences,
- Elles déploient le système de suivi et évaluation sur leurs territoires :
 - Suivi des actions et de la stratégie, conformément à la méthode proposée par le PETR,
 - Utilisation des outils proposés de manière à pouvoir alimenter le suivi global,
- Elles mettent en œuvre leur propre système de pilotage avec a minima :
 - L'identification d'un élu et d'un service référent,
 - L'animation de 2 comités techniques et 2 comités de pilotage par an,
- Elles participent aux réunions des comités techniques et comité du pilotage du PETR,
- Elles actualisent annuellement le plan d'actions sur les bases du suivi, dans une logique d'amélioration continue.

2.2. Animation du PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par le PETR du Pays Lauragais, en coopération avec les communautés de communes.

Cette animation doit permettre de mobiliser la totalité des acteurs du territoire. De manière générale, le PETR du Pays Lauragais est en charge des actions de mobilisation à l'échelle du territoire dans son ensemble et d'assurer la relation avec les acteurs intervenants sur tout le territoire.

Les communautés de communes portent les actions spécifiques à leur territoire et la relation avec les acteurs locaux. Elles peuvent également conserver une relation directe avec des acteurs intervenants sur tout le territoire, en particulier dans le cadre d'actions qui les concernent.

2.2.1. Décliner les plans d'animation en direction des entreprises

Le PETR et les EPCI participeront à au moins 2 réunions de travail annuelles avec les acteurs économiques du territoire afin de permettre de tisser des partenariats. Dans un premier temps, il pourra être utile :

- D'organiser des réunions de travail avec les CCI et CMA pour identifier les synergies entre le programme d'actions PCAET et leurs actions de terrain, puis de monter d'éventuels partenariats sur des actions opérationnelles
- De rencontrer des associations d'entreprises pour identifier les actions pouvant intéresser les entreprises membres,
- Cette action d'animation pourra progresser dans le temps et prendre la forme d'un Club Climat associant les entreprises engagées dans des actions (réseau d'échange de bonne pratique).

2.2.2. Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles

Le PETR a identifié les acteurs agricoles du territoire dont les chambres d'agriculture. D'autres acteurs pourront être mobilisés sur les questions énergétiques, ainsi que sur les questions d'adaptation au changement climatique afin d'identifier avec eux des actions partenariales futures : les CUMAC ou d'autres groupements d'agriculteurs, les associations engagées (comme Arbre et Paysage)

Le PETR du Pays Lauragais et les EPCI devront organiser a minima deux réunions de travail annuelles avec les acteurs des secteur agricoles. Ces rencontres permettront d'affiner le dispositif d'animation.

2.2.3. Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.).

Il s'agit de définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET. Cela invite à formaliser un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports.

Cette communication pourra notamment s'appuyer sur

- des ateliers de sensibilisation mobiles,
- la valorisation les bonnes pratiques des habitants, en s'appuyant sur les outils existants - journaux toutes boîtes, relations presse, etc.

Certaines actions seront coordonnées par le PETR du Pays Lauragais qui communique sur le programme global et sur certaines thématiques. Chaque EPCI est en charge de relayer cette communication et de déployer sa propre communication sur son programme. La mise en place d'une action collective avec un programme de communication commun et des outils de diffusion pourra t'être étudié.

2.2.4. Décliner le plan d'animation en direction des communes

Les communautés de communes deviennent coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. L'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action, mais pourra s'accompagner aussi de communications spécifiques, dont entre autres la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

Conclusion

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et intercommunalités et le PETR du Pays Lauragais, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, le suivi doit permettre de suivre les actions mises en œuvre et de repérer les manques. L'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.